



## BRANCHE CAISSE D'ÉPARGNE

[collectif@cgt-caisses-epargne.fr](mailto:collectif@cgt-caisses-epargne.fr)  
site : <http://www.cgt-caisses-epargne.fr/>  
tél : 01 45 65 24 37  
27/29, rue de la Tombe-Issoire  
75014 PARIS



Paris le 13 mai 2016

Collectif CGT Caisses d'épargne  
27/29, rue Tombe-Issoire  
75014 Paris

à

Monsieur F. Pérol  
Président du Directoire BPCE  
50, avenue Pierre Mendès-France  
75201 Paris Cedex 13

Lettre ouverte

Monsieur le Président du Directoire Groupe BPCE,

Suite à la Commission Paritaire Nationale du 12 avril 2016 Branche Caisse d'Épargne portant sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail, nous voulons vous faire part de nos remarques et profondes inquiétudes.

Il est une réalité : des actes homophobes connaissent une recrudescence dans notre environnement sociétal. Ces actes sont commis par des personnes contre d'autres, celles-ci pouvant se côtoyer dans leur environnement de travail, y comprise dans le groupe BPCE.

### **Quels sont les faits ?**

Un salarié licencié par un commerce de coiffure reçoit un SMS, émanant de sa manager, qui, manifestement, ne lui était pas destiné, et qui indiquait « *Je ne garde pas X je le préviens demain, on fera avec des itinérants en attendant, je ne le sens pas ce mec : c'est un PD, ils font tous des coups de putes* ».

Devant le conseil de Prud'hommes, l'employeur déclare à la barre que le terme de « PD » utilisé par la manager n'est qu'un simple abus de langage et que ce terme est entré dans le langage courant et qu'il n'a aucun sens péjoratif ou homophobe dans l'esprit de la manager.

**Le Président de cette audience, conseiller employeur et rédacteur du jugement motive la décision comme suit :**

« *En se plaçant dans le contexte du milieu de la coiffure, le Conseil considère que le terme de « PD » employé par la manager ne peut être retenu comme propos homophobe car il est reconnu que les salons de coiffure emploient régulièrement des personnes homosexuelles, notamment dans les salons de coiffure féminins, sans que cela ne pose de problèmes.* »

La CGT, lors de la CPN du 12 avril, a interpellé la délégation employeur conduite par Madame Catherine Halberstadt, Directrice Générale Ressources humaines, Communication interne groupe, Secrétariat général - BPCE SA, en lui demandant de condamner la position de ce représentant employeur, désigné par les organisations syndicales patronales :

- « Pensez-vous avoir les représentants et élus que vous méritez » ?
- « Quelle démarche avez-vous entamée auprès de votre syndicat professionnel et si vous n'avez encore rien fait allez-vous demander la démission de ce conseiller employeur » ?

*Réponse de Monsieur D'HARCOURT :* « Permettez-moi de ne pas vous répondre »

*Réponse de Madame HALBERSTADT :* « Il y a des idiots partout » « Comment voulez-vous qu'on intervienne tout cela est très loin »

*Réponse Madame LE BOULANGER :* « C'est quoi cette intervention ? »

Pour la CGT des Caisses d'Épargne, cette absence de condamnation ferme est consternante. Elle est surtout grave car elle laisse ouverte la porte à la stigmatisation de collègues de notre groupe.

Les thèmes des négociations sont pourtant affichés par les employeurs : « Conditions de travail » « Qualité de vie au travail » suivi de déclarations de la délégation patronale : « Nous sommes dans cet état d'esprit d'avancer ». « Si on est là en négociation c'est que les présidents souhaitent qu'on avance sur le sujet ».

Pourtant lorsqu'il s'agit de réagir à une situation concrète, force est de constater malheureusement un manque d'à-propos abyssal.

De plus, et tout aussi choquant, le groupe BPCE est classé « entreprise non répondante » dans le rapport de décembre 2015 du Défenseur des droits intitulé : « Agir pour l'Égalité dans l'emploi ».

De même, beaucoup de grandes entreprises sont déjà signataires de la charte LGBT – Autre Cercle, le Groupe BPCE y est encore absent.

L'affichage ne suffira pas, des actes concrets, des engagements et des actions sont nécessaires. Rien n'est jamais définitivement réglé et acquis et nous ne comprendrions pas que BPCE et sa Branche Caisses d'Épargne puissent ne pas agir concrètement.

Le 17 mai est une journée particulière sur les sujets ici abordés. Ce peut-être le moment d'ajouter un symbole de plus ce jour là ?

Viendra ensuite le moment de créer une dynamique positive avec des créations de modules RH, des échanges de bonnes pratiques, des journées d'écoute et/ou de sensibilisation, etc., à définir peut-être lors de négociations ou d'une démarche unilatérale qui pourra nous être présentée.

Dans l'attente de vous lire, nous vous adressons nos sincères syndicales salutations

Pour le Collectif National CGT Caisses d'Épargne, le DSNA,

Thierry OLIGO